

Visite de Villevieille



Une randonnée proposée par MAIRIE-VILLEVIEILLE

Agréable découverte du centre ancien de Villevieille et de son histoire.



Randonnée n°1695909

Durée :	1h15	Difficulté :	Facile
Distance :	3.72km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	75m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	75m		
Point haut :	95m	Commune :	Sommières (30250)
Point bas :	20m		

Description

(D/A) Départ de l'Office du Tourisme du Pays de Sommières

Avant d'aller visiter le centre ancien de Villevieille, demander le Parcours de Géocaching intitulé « Remonter le temps à Villevieille ».

Commencer la balade en partant par la *rue Marx Dormoy*, dos à la porte de l'horloge (D/A) ; tourner à droite *rue Taillade* jusqu'au 49, c'est-à-dire l'entrée de l'Espace Lawrence Durrell.

(1) Entrer dans la cour et monter, sur la gauche, l'escalier qui débouche à l'arrière du château. Attention ce passage ferme à 22 h 00.

Tourner à gauche deux fois pour rejoindre des nouveaux parkings ; les traverser pour accéder au chemin piétonnier : le *chemin de Belleau* qui mène tout droit à la **porte de l'horloge (2)** du centre ancien de Villevieille.

Une promenade autour des remparts vous est proposée :

- par la *rue de l'Horloge*, la *place de la Parisienne*, la *rue du Château* pour accéder à l'entrée du **Château de Villevieille**

- par le début de la *rampe des Aires* pour admirer la splendide vue sur les Cévennes et le Château

- détour par le parking du Château (3) pour consulter le plan de la vallée

- par l'*allée du Parc* qui longe le rempart Nord parsemé de meurtrières, pour accéder à la **statue du taureau (4)** et donc au point de départ du Géocaching

- immédiatement à droite, par la *Placette*, la *rue du Piot*, la *place de la Parisienne*, puis à gauche par la *rue de la Coustourelle*

- couper la *rue de la Portette* ; rue ainsi nommée car elle permettait de sortir des remparts par une petite porte

- à gauche par la *rue Traversière* pour atteindre l'**Eglise (5)** par un petit dédale de rues

- en rattrapant le *boulevard de l'Aube* à gauche

- entrer, par un portillon, dans le **jardin de l'aube(6)** pour une pause casse-croûte

- en sortant du parc, à droite, les enfants peuvent accéder aux jeux

- longer l'aire de jeux à gauche et passer devant **le Temple, la cabane (7)** et la restitution de la **villa gallo-romaine**

- immédiatement après, dans le nouveau cimetière, un **impluvium** est resté en l'état (8)

Pour rejoindre Sommières

Points de passages

D/A Office du Tourisme du Pays de Sommières

N 43.782521° / E 4.089682° - alt. 20m - km 0

1 Espace Lawrence Durrell

N 43.781584° / E 4.091485° - alt. 36m - km 0.26

2 Porte de l'horloge de Villevieille

N 43.788307° / E 4.096838° - alt. 95m - km 1.23

3 Parking du Château de Villevieille

N 43.789996° / E 4.096463° - alt. 91m - km 1.45

4 Statue du taureau

N 43.789031° / E 4.098013° - alt. 95m - km 1.65

5 L'Eglise

N 43.787726° / E 4.09568° - alt. 95m - km 2.02

6 Le jardin de l'Aube

N 43.787587° / E 4.096635° - alt. 94m - km 2.16

7 La cabane

N 43.787484° / E 4.098201° - alt. 95m - km 2.39

8 L'Impluvium des Terriers

N 43.786766° / E 4.09782° - alt. 95m - km 2.5

9 Le poteau la Violette

N 43.782297° / E 4.093212° - alt. 39m - km 3.2

D/A Office du tourisme du pays de Sommières

N 43.782513° / E 4.089682° - alt. 20m - km 3.72

- continuer par le *chemin des Terriers* qui oblique sur la droite, on rejoint ainsi le *chemin de Belleau*
- à son extrémité, au poteau la Violette (9) , descendre vers le Vidourle, longer les quais pour rejoindre le point de départ.

Informations pratiques

La **mairie de Villevieille** propose, sur son site Internet, 6 autres balades au départ et arrivée sur le parking de la mairie :

Une randonnée de 2 h 30, de 7,80 km : Le sentier de Sommières à Junas

Une randonnée de 2 h 30, de 7,98 km : De Villevieille à Junas par Biron et Calès

Une randonnée de 2 h 45, de 8,88 km : Catet - Clapisse - Biron

Une randonnée de 3 h 05, de 9,80 km : Le chemin de Saint-Julien

Une randonnée de 3 h 20, de 10,92 km : Moulin de Villevieille - Massereau

Une randonnée de 3 h 30, de 11,48 km : Pondres - Souvignargues - Catet.

Votre avis nous intéresse.

N'hésitez pas à adresser vos suggestions et remarques à la mairie de Villevieille. Vous pouvez adresser vos messages à partir du site communal : [<https://mairie-villevieille.fr/>].

A proximité

La porte de l'horloge de Villevieille (2)

Ancienne porte du village fortifié, surmontée de son campanile en fer abritant une cloche du milieu du XIX ème siècle.

Le projet date des années 1790, le conseil municipal voulant avoir une tour comme le châtelain et l'église. Le projet aurait été réalisé vers 1820. La cloche actuelle remplaçant l'ancienne fêlée a été commandée en 1843 à un fondeur de Marseille. Après une 1ère horloge rudimentaire, le mouvement actuel installé en 1891 vient du Jura.

La restauration de la tour de l'horloge a été réalisée en 1997 grâce à une initiative de l'Association pour la Sauvegarde du Site de Villevieille.

La rue de l'horloge

Les voyageurs, qui venaient de Nîmes par Aujargues et le chemin de la Truque, accédaient à Sommières par cette voie puis la vieille route jusqu'au milieu du XIX siècle, avant la construction d'une déviation qui évite le vieux village.

La place de la Parisienne

Nom donné à cette place en souvenir d'une habitante ayant vécu longtemps à Paris et revenue dans son village natal.

Le Château de Villevieille

Le premier castrum de Villevieille construit probablement en bois et pierre date du XIème siècle ainsi que l'atteste un acte de Bernard III en 1041. La grande tour en pierre date du XIIème siècle.

Deux cents ans plus tard, le château devient propriété royale et c'est de là, dit-on, que Saint Louis décide la construction d'Aigues-Mortes. Le Baron Bermond, gendre du Comte de Toulouse, Raymond VI, ayant pris parti contre le Roi de France pendant la guerre des Albigeois, voit son château rasé. Il sera reconstruit au XIIIème siècle pour une partie, à la Renaissance pour l'autre, si bien qu'il ne reste du château primitif que la base et une tour romane.

Les tours carrées reliées par un rempart, datent du XIIIème siècle.

En 1310, le château est acquis par les Scatisse, négociants italiens et consuls à Montpellier.

En 1520, les Pavée devenus Marquis de Villevieille et barons de Montredon, sont propriétaires du Château. Quelques transformations sont apportées : par exemple, le corps du logis, de style renaissance, est de cette époque. La terrasse sera ajoutée sur la façade nord ouest en 1636.

En 1622, Louis XIII y séjourne et y organise le siège de Sommières.

Le château n'a pas été incendié sous la Révolution grâce à l'amitié qui liait le Marquis de Pavée à Voltaire. Inhabité de 1913 à 1960, le château a souffert de l'occupation allemande pendant la seconde guerre mondiale.

Il est toujours la propriété des descendants du marquis de Villevieille, la famille de David Beauregard. Aujourd'hui, le château (classé monument historique depuis 1972) est ouvert à la visite. Le très beau mobilier est également classé.

Il se visite sur rendez-vous. Adresse du site Internet : <https://chateau-de-villevieille.business...>

La vue sur la plaine du Vidourle

Par temps clair, au loin, à gauche : le Pic Saint-Loup, au milieu : le massif de l'Aigoual et à droite le mont Lozère.

La statue du taureau (4)

Symbole de la tradition camarguaise et des festivités liées au taureau.

La rue de la Coustourelle

Au n°12, belle demeure aux fenêtres à meneaux de style renaissance. Dans la cour intérieure se trouvait de mémoire d'homme un moulin à huile probablement propriété du châtelain. La coopérative oléicole sise route d'Uzès date de 1931.

L'Eglise (5)

L'Église Sainte-Croix date du XIIème siècle. Elle a été détruite en 1575 et reconstruite en 1681 par Joseph François de Pavée, Seigneur de Villevieille.

En 1978, une équipe de bénévoles a procédé à sa restauration intérieure.

Boulevard de l'Aube

Les « boulevards » suivent les remparts moyenâgeux.

Le Temple

Après la démolition d'un premier temple en 1685 précédant la révocation de l'Édit de Nantes, en 1847, un terrain communal est affecté à l'édification du temple actuel qui est construit en 1855. L'Etat, la commune et les paroissiens participent au financement. La cloche, nommée "la frivole" est offerte par un paroissien. Elle provient d'un bateau. En 1997, par acte notarié, le temple devient bâtiment communal. Le bâtiment est régulièrement utilisé pour les cultes mais aussi pour des concerts ou des expositions. L'intérieur a été restauré en 2005.

La Cabane (7)

Les cabanes sont nombreuses sur le territoire de la commune de Villevieille, 101 ont été recensées. On les appelle capitelles en Languedoc et bories dans le Vaucluse. De l'épierrement nécessaire des parcelles, les paysans ont su tirer profit, en disposant les pierres de manière fonctionnelle, construisant ainsi clapas et cabanes. Par ailleurs, un article du PLU (Plan local d'Urbanisme) interdit toute démolition de cabane sur le territoire de la Commune de Villevieille.

Cette cabane, la plus proche du centre, fut restaurée et devint propriété de la commune.

Elle est adossée à l'ancien rempart gallo-romain (1er, 2ième siècle), du temps où Villevieille était une agglomération importante rattachée à Nîmes. Sa superficie avoisinait les 20 hectares.

La Villa Gallo-Romaine du site des Terriers.

Les fouilles des Terriers, menées entre 1998 et 2005 ont mis au jour ce modèle type de la maison urbaine, datant du 1er siècle après J.-C., centrée sur une cour à impluvium autour duquel s'agencent les différentes pièces à vocation utilitaire ou résidentielle. Afin de matérialiser les différents usages des espaces intérieurs de cette domus, du gravier de couleur a été disposé.

Le nouveau cimetière (8)

L'Impluvium d'époque romaine dans le nouveau cimetière. Dans cette partie de l'agglomération romaine de Villevieille, les fouilles menées de 1999 à 2005 ont permis la mise au jour d'une partie d'une maison construite au début du 1er siècle ap. J.-C.

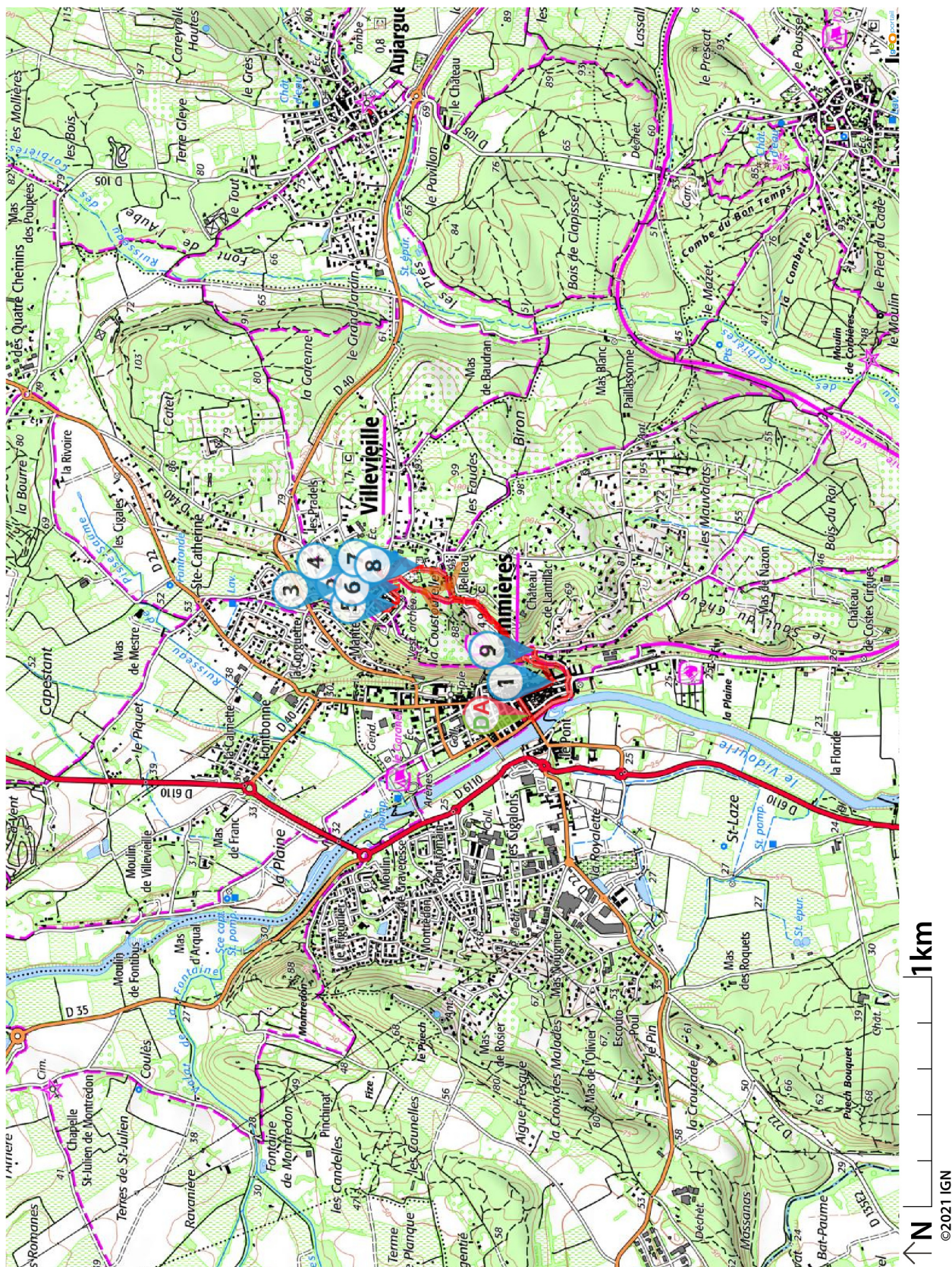
Le pont Tibère (A)

Le pont de Sommières est un pont romain dont la construction est attribuée à l'empereur Tibère, au 1er siècle.

Il fut construit probablement entre le 1er siècle av. J.-C. et le 1er siècle ap. J.-C. sur le tracé de la Via Lutevia qui reliait Nîmes à Toulouse par Lodève pour franchir le fleuve Vidourle, déjà traversé plus au sud par la Via Domitia au niveau du pont d'Ambrussum (dit également pont Ambroix). Aucun élément sur la date ou l'origine de sa construction n'est connu.

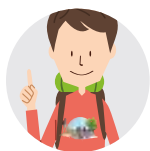
Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-1695909>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

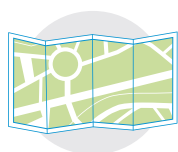
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



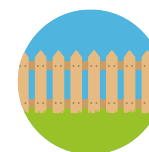
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



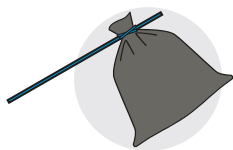
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.